FOURNITURES AUTOMOBILES
792 Avenue du Marché Gare
34070 MONTPELLIER

SARL au capital de 71 690 Euros
TVA Intracom. FR-93 493050736
R.C.S. Montpellier 493 050 736

www.calsarl.com

ALES	AVIGNON	BEZIERS	MONTPELLIER	NIMES	SETE
Tél : 04.66.60.12.08	Tél : 04.90.92.50.11	Tél : 04.67.21.69.06	Tél : 04.67.65.81.00	Tél : 04.66.84.91.64	Tél : 04.67.18.39.40
calales@orange.fr	calavignon@orange.fr	cal34beziers@orange.fr	cal34@wanadoo.fr	cal30achat@orange.fr	cal34sete@orange.fr

N° CLIENT	DATE	N° FACTURE	FOLIO
B1053	31/05/2024	2422052	1

MODE DE REGLEMENT
1231,32 EUR par LCR 30J LE 30 au 30/06/2024

EURL GARAGE AUTO DVS
36 A AVENUE DE L ESPINOUSE
34600 HEREPIAN

N° TVA : FR12902550565

N° ARTICLE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNIT. H.T.	%	PRIX NET H.T.	MONTANT NET H.T.	T.V.A.
N° BL : 3519795	Date BL : 02/05/2024 Mag : 38						
EXTBG	EXTRACTION DE BOUGIE DE PRECHAUFFAGE	3,00	150,00		150,00	450,00	5
	EXTRACTION BOUGIE N 1,2 ET 4						
	TARIF A TITRE EXCEPTIONNEL VU JOEY						
EXTBG	EXTRACTION DE BOUGIE DE PRECHAUFFAGE	1,00	50,00		50,00	50,00	5
	EXTRACTION BOUGIE GRIPPER N 2						
DPL	DEPLACEMENT	1,00	50,00		50,00	50,00	5
N° BL : 3527957	Date BL : 17/05/2024 Mag : 51						
PERMEXCEL-210	LIQUIDE PERMANENT EXCEL -25 210 LITRES	210,00	0,91		0,91	191,10	5
N° BL : 3531041	Date BL : 22/05/2024 Mag : 51						
R2	REDRESSAGE JANTES DIAM > 16	1,00	210,00		210,00	210,00	5
MAN	PEINTURE JANTE	1,00	75,00		75,00	75,00	5
	.						

CGV : « Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessous ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. » Aucun escompte accordé pour règlement anticipé. Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1% (loi n°92-1442). Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €.

IBAN : FR98 2004 1010 0908 5122 0K03 051 BIC : PSSTFRPPMON DOMICILIATION : LA BANQUE POSTALE

MONTANT H.T.	PORT	F.F.	BASE T.V.A.		TAUX	MONTANT T.V.A.	TOTAL T.V.A.	MONTANT T.T.C.
1026,10			1026,10		20,00% (5)	205,22		1231,32 (8076,93 FRF)